

**RÉSUMÉ DES MODALITÉS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ASSOCIÉ AU NOUVEAU SCHÉMA STRUCTUREL :
PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES ET AUXILIAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
dans le respect des conventions collectives**

THÈMES	SALARIÉ TEMPS PARTIEL RÉGULIER (ÉQUIPE DE BASE)	SALARIÉ ÉQUIPE D'AUTOREMPLACEMENT ¹	SALARIÉ LISTE DE RAPPEL (TEMPS PARTIEL OCCASIONNEL ÉQUIPE VOLANTE)
ACCÈS AUX AFFECTATIONS LONG TERME D'UN CENTRE D'ACTIVITÉS	<p>Centre d'activités avec autoreplacement : selon la situation, les possibilités d'être affectée sur des remplacements long terme risque de diminuer</p> <p>Centre d'activités sans autoreplacement : prioritaire sur les affectations long terme</p>	Privilégié ou prioritaire pour remplacer les absences à long terme dans le centre d'activités en vertu de son contrat de travail	Par ordre ancienneté après les salariés détenant un poste dans le centre d'activités où il y a l'affectation long terme
PRISE DE VACANCES	En fonction de son ancienneté dans le centre d'activités	En fonction de son ancienneté dans le centre d'activités	En fonction de son ancienneté dans le centre d'activités où effectue un remplacement qui couvre minimalement la période de congés annuels
DISPONIBILITÉ DE POSTES À TEMPS PARTIEL	Possibilité de postes minimalement 4/14	Possibilité de postes qui devraient être minimalement 7/14	Ne s'applique pas
POSSIBILITÉ D'ÊTRE DÉPLACÉ	<p>Possibilité d'être déplacée notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la salariée est en surplus à l'équipe de base • Si l'employeur est incapable de combler un besoin à taux régulier via la liste de rappel <p>Pour tout autre motif évoqué à l'article 5</p>	<p>Possibilité d'être déplacée notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la salariée est en surplus à l'équipe de base • Si l'employeur est incapable de combler un besoin à taux régulier via la liste de rappel <p>Pour tout autre motif évoqué à l'article 5</p> <p>Les modalités particulières sont à convenir avec le syndicat</p>	Peut-être déplacé en tout temps
POSSIBILITÉ DE COMPLÉTER SELON SES DISPONIBILITÉS ADDITIONNELLES	Oui, au même titre qu'un salarié de l'équipe d'autoreplacement dans le centre d'activités par ordre d'ancienneté	Oui, au même titre qu'un salarié de l'équipe de base dans le centre d'activités par ordre d'ancienneté	Ne s'applique pas

¹ Cette strate était inexistante dans la structure antérieure.